

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 08/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
08/07/2025

L'an 2025, le 4 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/06/2025.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration** :  
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,  
M. DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

Invité : M. ROCHE Jean-Paul, Président de la CCPS

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

### 2025-35 – Approbation d'une nouvelle solution pour l'alimentation en eau potable de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-24 du 17/05/2024 relative au choix de la création d'un nouveau forage puis la réhabilitation de l'ancien comme solution d'alimentation en eau potable,

Considérant l'évolution du contexte local, les études complémentaires menées et les considérations techniques, environnementales et financières,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui opportun et dans l'intérêt général de la commune d'opter pour une nouvelle solution d'alimentation en eau potable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- **D'ABROGER** la délibération n°2024-24 du 17/05/2024 relative au choix de la création d'un nouveau forage puis la réhabilitation de l'ancien comme solution d'alimentation en eau potable,

- **D'APPROUVER** la mise en oeuvre de la nouvelle solution suivante : interconnexion avec le village de Vouzon via Souvigny-en-Sologne,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette nouvelle solution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 04/07/2025



Le Maire,  
M. de DREUZY Philippe

